

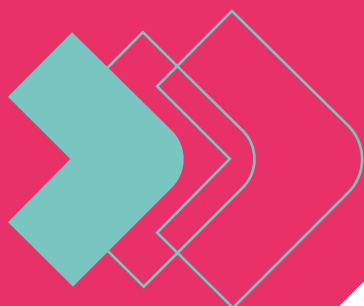


MEMORANDUM 2024

Les 5 prochaines années sont cruciales pour l'ISP et l'économie sociale. Et cela ne se fera pas sans vous !



Votre implication
Notre réussite



SOMMAIRE

1.	Insertion socioprofessionnelle	4
1.1	Cadre législatif : redéploiement des organismes de formation, atelier de formation par le travail et Missions Locales	5
1.1.1	Mise en œuvre de la révision du décret isp, recommandations	5
1.1.2	Le public cible : éloignement de l'emploi et diversité	5
1.1.3	L'éducation permanente : un pilier de l'insertion	5
1.1.4	Renforcer les contacts avec l'emploi : les stages	5
1.1.5	L'innovation : préparer l'avenir	6
1.1.6	Renforcement de la coordination zonale des Missions Locales	6
1.1.7	L'orientation accessible à un public fragile : renforcement de l'orientation par les Missions Locales	6
1.1.8	L'insertion et les services à la population	6
1.2	Financement : un secteur en péril	7
1.2.1	Garantie de financement des actions structurelles à 100 % par la cocof et la rbc	7
1.2.2	Reconfiguration de l'isp et création de 5 nouvelles catégories cocof	7
1.2.3	Reconnaître le travail transversal : harmonisation des règles et financement d'une équipe transversale	7
1.2.4	Revalorisation du financement de la guidance pour assurer l'accompagnement social des personnes en difficulté : accueil, suivi, orientation, etc.	7
1.2.5	Éligibilité des frais de fonctionnement au subside cocof	8
1.2.6	Agent contractuel subventionné (acs)	8
1.3	Sécurisation des parcours : sécurisation des oisp, af et Missions Locales, sécurisation du public cible	8
1.3.1	Sécurisation des parcours/isp-aft-missions locales/public cible	8
1.3.2	Approche par compétences, certification et validation des compétences	9
1.3.3	La validation des compétences	9
1.3.4	Certification des formations qualifiantes en isp	9
1.4	Financements européens	10
1.4.1	Planning et retroplanning réaliste et concret	10
1.4.2	Fse et public cible de l'isp	10
2.	Les Missions Locales et l'Ordonnance du 27 novembre 2008	12
2.1.1	Application de l'Ordonnance de 2008 relative aux Missions Locales et lokale werkwinkels	13
2.1.2	Renforcement des missions interface et développement	13
2.1.3	Soutien de l'innovation en missions locales	13
2.1.4	Déploiement des missions locales et appels à projets d'actiris et bruxelles formation	

SOMMAIRE

3.	L'économie sociale mandatée en insertion et les Ordonnances des 23 juin 2017 et 23 juillet 2018	14
3.1	Nouveau cadre législatif : deux ordonnances	15
3.1.1	Distinction de l'économie sociale et de l'esmi : deux ordonnances	15
3.2	Financement pour l'esmi non marchande	15
3.2.1	Financement structurel de l'encadrement à hauteur de l'isp bruxelloise, financement de l'encadrement selon la cp 329.02 Isp bxl	15
3.2.2	Financement de l'encadrement du projet	15
3.2.3	Agent contractuel subventionné (acs)	16
3.2.4	Financement du public cible	16
3.3	Déploiement de l'esmi et augmentation des possibilités pour le public cible	16
3.3.1	Esmi associative et accès aux publics cibles	16
3.3.2	Élargissement des statuts éligibles pour le public cible pour les esmi associatives	16
3.3.3	Articles 60 et articles 60 ES	16
3.3.4	Perte de financement fse	16
3.4	Déploiement de l'esmi et programme d'insertion	17
3.4.1	Programme d'insertion et parcours d'insertion	17
3.4.2	Programme d'insertion sur 5 ans : adaptation	17
3.4.3	Programme d'insertion et après	17
3.4.4	Programme d'insertion et vdc	17
3.4.5	Programme d'insertion et référentiel métier	17
3.4.6	Programme d'insertion et formation des formateurs	17
3.4.7	Programme d'insertion et stages	17
3.4.8	Programme d'insertion et trouble de l'apprentissage	18
3.4.9	Formation et cpas	18
3.4.10	Complexité administrative	18
3.5	Europe et sieg	18
4.	Employeur	20
4.1.1	Étendre les anciennetés barémiques au-delà de 26, 28 et 30 ans	20
5.	Transversal	21
5.1.1	Autonomie associative	21
5.1.2	Garantir un financement structurel pour la fédération	21

1. Insertion socioprofessionnelle

LE DÉCRET 1995



1.1 CADRE LEGISLATIF : REDEPLOIEMENT DES ORGANISMES DE FORMATION, ATELIER DE FORMATION PAR LE TRAVAIL ET MISSIONS LOCALES

1.1.1 MISE EN ŒUVRE DE LA REVISION DU DECRET ISP, RECOMMANDATIONS

1. Au moins deux législatures avec la volonté de revoir le Décret sans atterrir
2. Garder le travail effectué depuis près de 10 ans et se baser sur les positions communes de toutes les parties prenantes
3. Concrètement, nous demandons la relance dès 2024 des négociations institutionnelles sur base des points d'accord obtenus durant cette législature

1.1.2 LE PUBLIC CIBLE : ELOIGNEMENT DE L'EMPLOI ET DIVERSITE

1. Offrir une solution à tous les demandeurs d'emploi dans le dispositif ISP ou réorientation vers d'autres services sociaux
2. Garder la priorité aux personnes peu scolarisées
3. Prendre en compte d'autres facteurs d'éloignement du marché du travail et assurer une diversité des publics en formation
4. Mixer des publics cibles (20% de tolérance pour les personnes avec CESS)
5. Surfocalisation sur la dernière étape : l'emploi
6. L'ISP : la prévention est peu mesurable mais essentielle
7. Comprendre les résultats de l'insertion en fonction des publics cibles et de la situation économique globale : demande de formation, raccrochage avec des services sociaux, entrée en détermination, entrée à l'emploi, etc.
8. Difficulté du public cible : l'indemnité de formation pour tous les stagiaires en ISP reste insuffisante
9. Concrètement, nous demandons :
 - a. 20 % de tolérance pour les personnes avec CESS
 - b. Revalorisation de l'indemnité de formation pour tous les stagiaires en ISP
 - c. Les résultats de l'insertion sur base des avancées sociales, formatives et professionnelles

1.1.3 L'EDUCATION PERMANENTE : UN PILIER DE L'INSERTION

1. Des personnes éloignées de l'emploi mais des citoyens avant tout
2. L'insertion, bien plus qu'une simple adéquation à l'emploi
3. Développer un autre apprentissage pour un autre monde
4. Concrètement, nous demandons la reconnaissance d'une démarche d'éducation permanente en insertion

1.1.4 RENFORCER LES CONTACTS AVEC L'EMPLOI : LES STAGES

1. Augmenter le contact avec l'emploi le plus rapidement possible et à toute étape du parcours d'insertion
2. Concrètement, nous demandons :
 - a. Possibilité de stage à tous les niveaux de formation
 - b. Cadre pour des stages durant l'accompagnement en Missions Locales
 - c. Augmentation des heures de stages à 228 heures

1.1.5 L'INNOVATION : PREPARER L'AVENIR

1. L'innovation : métier, public cible, pédagogique
2. Tester, tester, tester
3. Placer un public fragile à la pointe du marché de l'emploi
4. Les Missions Locales :
 - a. Renforcer leurs missions d'innovation au service du public cible
 - b. Renforcer leurs missions de coordination de filières innovantes
5. Pérenisation des formations innovantes en maintenant l'existant
6. Concrètement, nous demandons :
 - a. Les appels à projets innovants spécifiques pour les Missions Locales
 - b. Un financement de l'innovation en ISP
 - c. La possibilité pour les OISP, AFT et Missions Locales de répondre aux appels à projets de Bruxelles Formation et d'Actiris

1.1.6 RENFORCEMENT DE LA COORDINATION ZONALE DES MISSIONS LOCALES

1. Reprendre l'Avis d'initiative de Brupartners
 - a. https://www.brupartners.brussels/sites/default/files/advices/Avis_ALE_concertation_sociale.pdf
2. Organisation de l'échange entre les acteurs locaux autour de l'emploi et de la formation
3. Lien entre le local et la région
4. Concrètement, nous demandons
 - a. D'appliquer l'avis de Brupartners https://www.brupartners.brussels/sites/default/files/advices/Avis_ALE_concertation_sociale.pdf
 - b. Renforcer la coordination zonale comme organisation des échanges locaux et comme lien entre le local et la région

1.1.7 L'ORIENTATION ACCESSIBLE A UN PUBLIC FRAGILE : RENFORCEMENT DE L'ORIENTATION PAR LES MISSIONS LOCALES

1. Les personnes éloignées de l'emploi sont souvent peu mobiles
2. L'orientation doit rester accessible localement, liée au quartier
3. Nécessité de détermination généraliste et métier
4. Concrètement, nous demandons
 - a. Le maintien des déterminations généralistes et / ou métier au sein des Missions Locales
 - b. Le renforcement de l'orientation à partir des Missions Locales

1.1.8 L'INSERTION ET LES SERVICES A LA POPULATION

1. L'insertion dépend de l'accès de la population à d'autres services : place en crèche, Santé mentale, Endettement, Santé, etc.
2. Concrètement, nous demandons
 - a. Un renforcement des liens entre l'insertion et d'autres services à la population
 - b. Un financement pour la FeBISP pour mettre en place des partenariats autour des troubles d'apprentissage : projet DYS-TND

1.2 FINANCEMENT : UN SECTEUR EN PERIL

1.2.1 GARANTIE DE FINANCEMENT DES ACTIONS STRUCTURELLES A 100 % PAR LA COCOF ET LA RBC

1. COCOF et RBC assurent le montant du cofinancement FSE pour les actions structurelles :
 - a. Harmonisation des exigences.
 - b. Simplification administrative et concentration sur les missions d'insertion.
2. Les dangers du cofinancement du FSE :
 - a. Pas d'harmonisation entre FSE, BF, Actiris et COCOF : public cible, périodicité, etc.
 - b. Pas d'harmonisation entre les niveaux de contrôle.
 - c. Éligibilité et justification insécurisées.
 - d. Lourdeurs administratives.
 - e. Disproportion des sanctions.
 - f. Retard de traitement des dossiers : avance d'un an de missions à charge des OISP, impossibilité d'ajuster les dossiers suivants.
 - g. Etc.
3. Concrètement, nous demandons que les pouvoirs publics bruxellois assurent le financement structurel à 100 % des actions structurelles.

1.2.2 RECONFIGURATION DE L'ISP ET CREATION DE 5 NOUVELLES CATEGORIES COCOF

1. La reconfiguration exige une augmentation des plafonds des catégories COCOF.
2. Concrètement, nous demandons de passer d'un maximum de 55 000 heures à 95 000 heures.

1.2.3 RECONNAITRE LE TRAVAIL TRANSVERSAL : HARMONISATION DES REGLES ET FINANCEMENT D'UNE EQUIPE TRANSVERSALE

1. Sans travail transversal, il n'y a pas de travail de terrain : secrétariat, comptabilité, communication, direction, réception, coordination, etc.
2. Le cofinancement par différents pouvoirs subsidiaires entraîne des multiplications des règles administratives et justificatives : augmentation de la charge administrative.
3. Augmentation des exigences sans financement : RGPD, DPO, etc.
4. Les fonctions transversales doivent être reconnues et financées.
5. Concrètement, nous demandons :
 - a. Le financement d'une équipe transversale pour les OISP sur base des heures de formation.
 - b. L'harmonisation des pouvoirs subsidiaires sur leurs règles administratives et financières.

1.2.4 REVALORISATION DU FINANCEMENT DE LA GUIDANCE POUR ASSURER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PERSONNES EN DIFFICULTE : ACCUEIL, SUIVI, ORIENTATION, ETC.

1. Du temps pour répondre à l'urgence sociale des personnes en difficulté : logement, endettement, garde d'enfants, etc.
2. Assurer une insertion durable : l'accompagnement social est aussi important que l'accompagnement professionnel.
3. Difficulté grandissante du public cible et reprise économique insuffisante.
4. Concrètement, nous demandons une revalorisation de 25 % du forfait horaire prévu pour le travail d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des stagiaires et une indexation du forfait.

1.2.5 ÉLIGIBILITE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT AU SUBSIDE COCOF

1. Les Missions Locales ne sont pas financées pour les frais de fonctionnement entraînés par les actions ISP : locaux, matériel, etc.
2. Concrètement, nous demandons que les Missions Locales soient subsidiées pour couvrir leurs coûts de fonctionnement sur base de la catégorie 1.

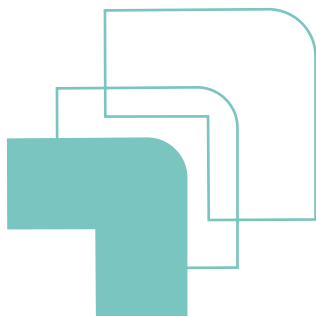
1.2.6 AGENT CONTRACTUEL SUBVENTIONNE (ACS)

1. Dispositif essentiel pour l'insertion.
2. Concrètement, nous demandons le maintien et le déploiement de ce dispositif avec des primes à 100 % pour l'ISP.

1.3 SECURISATION DES PARCOURS : SECURISATION DES OISP, AFT ET MISSIONS LOCALES, SECURISATION DU PUBLIC CIBLE

1.3.1 SECURISATION DES PARCOURS/ISP AFT-MISSIONS LOCALES/PUBLIC CIBLE

1. La sécurisation des parcours : carrefour des enjeux.
2. Trois objectifs et démarches liées, mais différentes :
 - a. La sécurisation des parcours est différente : articulation des formations, partenariat entre OISP/AFT/Missions Locales, etc.
 - b. La sécurisation des OISP/AFT/Missions Locales : financement structurel, cadre légal, liberté pédagogique, GRH, etc.
 - c. La sécurisation des personnes : protection, soutien social, accompagnement, etc.
3. Concrètement, nous demandons que ces trois sécurisations soient assurées.



1.3.2 APPROCHE PAR COMPETENCES, CERTIFICATION ET VALIDATION DES COMPETENCES

1. La démarche référentielle : un travail en concertation entre FeBISP/Bruxelles Formation/Consortium de validation des compétences/etc.
2. La démarche référentielle : entre risque et opportunité.
3. Opportunité de la démarche référentielle :
 - a. Meilleure lisibilité de l'offre de formation.
 - b. Déploiement de filières de formation.
 - c. Création de passerelles pour le public cible.
 - d. Identification ou reconnaissance des compétences acquises.
 - e. Articulation avec l'emploi.
 - f. Etc.
4. Risque de la démarche référentielle :
 - a. Approche adéquationniste en fonction du marché de l'emploi.
 - b. Standardisation des formations sans adaptation au public cible.
 - c. Diminution de l'autonomie pédagogique.
 - d. Réduction de l'accompagnement social.
 - e. Sélection du public cible en fonction des objectifs.
5. Concrètement, nous demandons une concertation constante avec la FeBISP pour assurer une sécurisation des parcours, une sécurisation des OISP/AFT/Missions Locales et une sécurisation du public cible.

1.3.3 LA VALIDATION DES COMPETENCES

1. Assurer une concertation : intégrer la FeBISP dans le Comité directeur du Consortium de validation des compétences.
2. Assurer l'accessibilité du dispositif aux plus fragiles : difficultés de lecture et d'écriture, difficultés d'apprentissage, personnes en détention, personnes sans papier, etc.
3. Financer l'adéquation de l'ISP avec la validation des compétences.

4. Mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement à la validation des compétences auquel les OISP pourraient souscrire. Développer la validation des compétences sur postes de travail avec les OISP.
5. Valider uniquement les compétences objectives : valider les compétences techniques mais pas les compétences transversales ou sociales.
6. Concrètement, nous demandons :
 - a. De modifier l'accord de coopération pour intégrer la FeBISP au Comité directeur.
 - b. Un soutien financier et logistique aux OISP/AFT/Missions Locales pour devenir centres de validation des compétences.
 - c. De développer des titres de compétences pour des métiers proposés dans le secteur.

1.3.4 CERTIFICATION DES FORMATIONS QUALIFIANTES EN ISP

1. La certification : enjeu majeur de l'ISP.
2. À moyen terme, que toutes les formations qualifiantes en ISP soient certifiantes via les Certificats de Compétences acquis en formation (CECAF).
3. À plus long terme, que le Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) puisse voir le jour et que des effets de droit y soient directement associés.
4. Concrètement, nous demandons un appui pour travailler à la certification des formations qualifiantes en ISP.



1.4 FINANCEMENTS EUROPEENS

1.4.1 PLANNING ET RETROPLANNING REALISTE ET CONCRET

1. Évaluation des projets sur 2023-2024-2025 : critères, etc.
2. Nouveaux projets sur 2026-2027 : reconduction, fin, etc.
3. Nouvelle programmation sur 2028-2031 : critères, etc.
4. Une action et plusieurs financements : Bruxelles Formation, COCOF, Actiris, FSE.
5. Concrètement, nous demandons de travailler sur un planning global dès septembre 2024 afin de reprendre le FSE et les autres pouvoirs subsidiants de l'ISP.

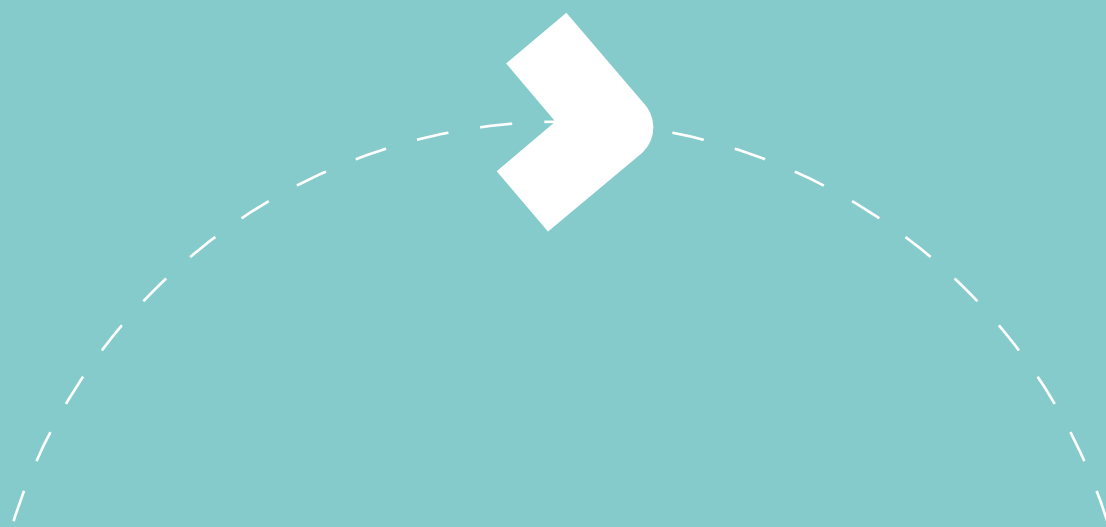
1.4.2 FSE ET PUBLIC CIBLE DE L'ISP

1. Diversité des publics cibles de l'ISP.
2. Publics de l'ISP : priorité du FSE ?
3. Données sensibles et intrusion.
4. Concrètement, nous demandons :
 - a. L'éligibilité des publics cibles de l'ISP dans le FSE prochain.
 - b. Garantir la diversité des publics en ISP.
 - c. Mettre fin au relevé des données sensibles.



2. Les Missions Locales et l'Ordonnance du 27 novembre 2008

ORDONNANCE 2008



2.1.1 APPLICATION DE L'ORDONNANCE DE 2008 RELATIVE AUX MISSIONS LOCALES ET LOKALE WERKWINKELS

1. Financement de 6 ETP et non 9 ETP.
2. Concrètement, nous demandons que le financement des Missions Locales passe à 9 ETP.

2.1.2 RENFORCEMENT DES MISSIONS INTERFACE ET DEVELOPPEMENT

1. Reprendre l'Avis d'initiative de Burpartners.
2. https://www.brupartners.brussels/sites/default/files/advices/Avis_ALE_concertation_sociale.pdf
3. Innovation en Missions Locales : métier, pédagogie, public cible.
4. Lien entre le local et la RBC.
5. Proche du public cible.
6. Concrètement, nous demandons :
 - a. D'appliquer l'Avis de Brupartners.
 - b. https://www.brupartners.brussels/sites/default/files/advices/Avis_ALE_concertation_sociale.pdf
 - c. Renforcer l'interface comme développement de projets en partenariat.

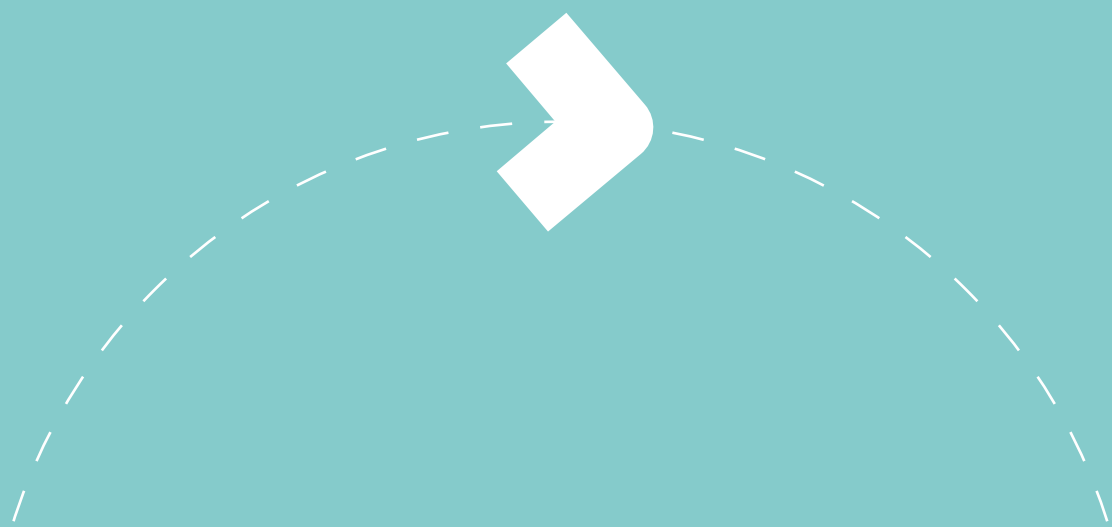
2.1.3 SOUTIEN DE L'INNOVATION EN MISSIONS LOCALES

1. Innovation en adéquation avec le public cible.
2. Innovation : métier, pédagogie, public cible.
3. Concrètement, nous demandons :
4. Des appels à projets spécifiques pour permettre aux Missions Locales d'innover.
5. Un financement des OISP pour qu'ils puissent adapter leur offre de formation en intégrant l'innovant.
6. Permettre à la concertation zonale de faire le lien entre le besoin d'innovant local et régional.

2.1.4 DEPLOIEMENT DES MISSIONS LOCALES ET APPELS A PROJETS D'ACTIRIS ET BRUXELLES FORMATION

1. Déploiement des services vers les demandeurs d'emploi via des appels à projets d'Actiris et Bruxelles Formation.
2. Concrètement, nous demandons que les Missions Locales puissent répondre aux appels à projets d'Actiris.

3. L'économie sociale mandatée en insertion et les Ordonnances des 23 juin 2017 et 23 juillet 2018



3.1 NOUVEAU CADRE LEGISLATIF : DEUX ORDONNANCES

3.1.1 DISTINCTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ESMI : DEUX ORDONNANCES

1. Mélange entre économie sociale (coopératives), non marchand (ASBL) et pouvoir public (CPAS).
2. Mélange entre économie sociale et économie sociale mandatée en insertion.
3. Concrètement, nous demandons :
 - a. Des ordonnances distinctes entre économie sociale, non marchand et pouvoirs publics, et économie sociale mandatée en insertion.
 - b. Une reconnaissance de l'économie sociale mandatée en insertion, économie sociale (coopérative), pouvoir public (CPAS) et non marchande (ASBL).



3.2 FINANCEMENT POUR L'ESMI NON MARCHANDE

3.2.1 FINANCEMENT STRUCTUREL DE L'ENCADREMENT A HAUTEUR DE L'ISP BRUXELLOISE, FINANCEMENT DE L'ENCADREMENT SELON LA CP 329.02 ISP BXL

1. Financement des encadrants dépendants (fixe) de la présence du public cible (a posteriori) : endettement.
2. Concrètement, nous demandons un financement des encadrants selon les barèmes de la CP 329.02 ISP BXL et la sécurisation du financement.

3.2.2 FINANCEMENT DE L'ENCADREMENT DU PROJET

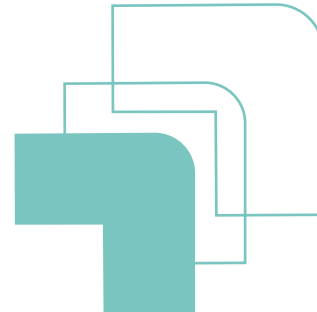
1. Sous-financement d'un encadrant technique et psychosocial.
2. Pas de financement d'une équipe transversale : comptabilité, direction, coordination, communication, etc.
3. Augmentation des exigences administratives, besoin de communication, etc. sans personnel ad hoc.
4. Nécessité de travailler en partenariat : temps de travail pour réseauter.
5. Concrètement, nous demandons le financement d'une équipe transversale.

3.2.3 AGENT CONTRACTUEL SUBVENTIONNÉ (ACS)

1. Dispositif essentiel pour l'insertion.
2. Concrètement, nous demandons le maintien de ce dispositif avec des primes à 100 % pour l'ESMI.

3.2.4 FINANCEMENT DU PUBLIC CIBLE

1. Financement des ECOSOC insuffisant : coût supplémentaire à charge des projets associatifs.
2. Concrètement, nous demandons :
3. a. L'éligibilité du double pécule de vacances, du pécule de sortie, de l'allocation foyer résidence.
4. b. L'augmentation du financement à hauteur de la CP 329.02 ISP bruxelloise barème 2.



3.3 DEPLOIEMENT DE L'ESMI ET AUGMENTATION DES POSSIBILITES POUR LE PUBLIC CIBLE

3.3.1 ESMI ASSOCIATIVE ET ACCES AUX PUBLICS CIBLES

1. L'ESMI dépend des pouvoirs publics (CPAS/Actiris) pour les publics cibles mais est sanctionnée en cas de non-orientation.
2. Convention par CPAS : complexité administrative, conditions de travail différentes, multiplication des interlocuteurs, etc.
3. Concrètement, nous demandons :
 - a. Un accès direct aux publics cibles.
 - b. Une harmonisation des procédures entre CPAS.
 - c. Une offre régionale pour les publics cibles.

3.3.2 ÉLARGISSEMENT DES STATUTS ELIGIBLES POUR LE PUBLIC CIBLE POUR LES ESMI ASSOCIATIVES

1. Seuls deux statuts sont éligibles comme public cible : Article 60 et ECOSOC.
2. Concrètement, nous demandons que tous les statuts soient éligibles : Activa, fonds propres, ACS, etc.

3.3.3 ARTICLES 60 ET ARTICLES 60 ES

1. Articles 60 majorés ES pour l'ESMI non marchande à 75 %.
2. Envoi du public cible par les CPAS vers les ESMI non marchandes.
3. Concrètement, nous demandons :
 - a. Augmentation des postes ESMI Articles 60 majorés ES.
 - b. Respect des 75 % envoyés aux ESMI.

3.3.4 PERTE DE FINANCEMENT FSE

1. Perte du financement FSE pour le public cible sous statut ECOSOC.
2. Augmentation des projets sans financement supplémentaire pour augmenter le public cible (plus de concurrence).
3. Concrètement, pour les nouveaux projets, nous demandons une enveloppe supplémentaire pour le mandatement et pour le public cible.

3.4 DEPLOIEMENT DE L'ESMI ET PROGRAMME D'INSERTION

3.4.1 PROGRAMME D'INSERTION ET PARCOURS D'INSERTION

1. L'ESMI est intégrée dans un parcours d'insertion : orientation, mise à l'emploi, transition en formation, etc.
2. Concrètement, nous demandons :
 - a. Le renforcement des moyens pour le travail en partenariat avant, pendant et après le programme d'insertion.
 - b. L'articulation des programmes d'insertion des aides à l'emploi.

3.4.2 PROGRAMME D'INSERTION SUR 5 ANS : ADAPTATION

1. Demande d'emploi formatif du public cible en évolution constante : agent administratif, ouvrier polyvalent, etc.
2. Évolution du marché de l'emploi et adaptation des projets : alimentation durable, Horeca, Construction, etc.
3. Profils recherchés et transversaux : agent administratif, assistant administratif, aide-ménagère, etc.
4. Concrètement, nous demandons :
 - a. La possibilité d'adapter le programme d'insertion en fonction des demandes du public cible et du marché de l'emploi.
 - b. L'intégration systématique des profils transversaux dans les programmes d'insertion.

3.4.3 PROGRAMME D'INSERTION ET APRES

1. Fin du contrat d'emploi formatif et après : formation, emploi, VDC, etc.
2. Pas de financement pour l'accompagnement de la transition.
3. Pas de financement pour le réseautage.
4. Concrètement, nous demandons :
 - a. Un financement rationalisé pour la transition du public cible.

- b. Une prise en compte des sorties positives larges et en adéquation au public cible : formation, emploi, accrochage aux services sociaux, etc.
- c. Un travail avec les employeurs classiques pour la mise à l'emploi du public cible : Pôle formation emploi, etc.

3.4.4 PROGRAMME D'INSERTION ET VDC

1. Validation des compétences et activité productive : la quadrature du cercle.
2. Validation des compétences et validation en entreprise : rendre cela possible.
3. Concrètement, nous demandons un soutien spécifique pour la validation des compétences.

3.4.5 PROGRAMME D'INSERTION ET REFERENTIEL METIER

1. Un seul référentiel métier est pris en compte pour le programme d'insertion : compétent.be.
2. Concrètement, nous demandons la prise en compte de tous les référentiels métier : sectoriel, SFMQ, Bruxelles Formation, etc.

3.4.6 PROGRAMME D'INSERTION ET FORMATION DES FORMATEURS

1. Formation des formateurs pour suivre l'évolution des métiers : PFE, formation sectorielle, etc.
2. Pas d'accès aux formations sectorielles.
3. Concrètement, nous demandons :
 - a. L'accès aux formations sectorielles pour les formateurs.
 - b. Une articulation entre la FeBISP et les Pôles formation emploi.

3.4.7 PROGRAMME D'INSERTION ET STAGES

1. Pas de possibilité de stages en entreprise.
2. Stage et contact avec le marché du travail classique au-delà d'un emploi formatif.
3. Concrètement, nous demandons l'intégration de stages en ESMI.

3.4.8 PROGRAMME D'INSERTION ET TROUBLE DE L'APPRENTISSAGE

1. L'étude pilote montre que 50 % des travailleurs en insertion présentent des troubles de l'apprentissage : dyslexie, dyscalculie, trouble de l'attention, etc.
2. Renforcer les partenariats ESMI/Santé pour des bilans et des suivis sur les troubles de l'apprentissage.
3. Soutenir les travailleurs en insertion sur d'éventuels troubles d'apprentissage : formation, accompagnement spécifique, etc.
4. Concrètement, nous demandons :
 - a. Un financement du partenariat FeBISP : <https://www.hubruelles.be/fr>.
 - b. Un financement du suivi du public cible pour les troubles d'apprentissage.

3.4.9 FORMATION ET CPAS

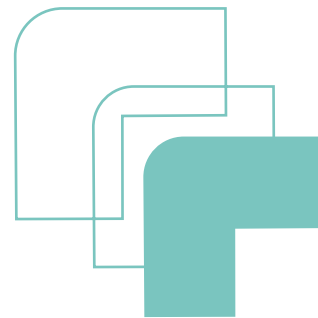
1. Formation spécifique sans financement spécifique en ESMI.
2. Sous-utilisation des budgets formation en CPAS.
3. Concrètement, nous demandons que l'enveloppe formation des CPAS puisse financer des programmes de formation spécifiques en ESMI.

3.4.10 COMPLEXITE ADMINISTRATIVE

1. Programme d'insertion différent par pouvoirs publics intervenants : multiplication administrative, formulaires différents, etc.
2. Concrètement, nous demandons une harmonisation entre les demandes des CPAS et d'Actiris.

3.5 EUROPE ET SIEG

1. Risque de surcompensation.
2. Concrètement, nous demandons une clarification du SIEG et de la surcompensation du SIEG mandaté en insertion.





4. Employeur

4.1.1 ÉTENDRE LES ANCIENNETES BAREMIQUES AU-DELA DE 26, 28 ET 30 ANS

1. Ancienneté limitée à 26 ans pour l'échelon 6.
2. Ancienneté limitée à 28 ans pour les échelons 1, 2, 3, 4 et 5.
3. Ancienneté limitée à 30 ans pour l'échelon 2.
4. Concrètement, nous demandons l'extension de l'ancienneté jusqu'à 30 ans pour tous les barèmes.

5. Transversal

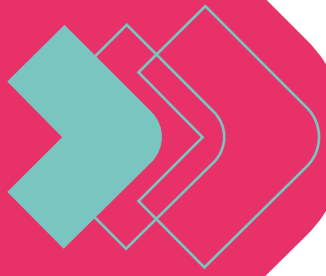
5.1.1 AUTONOMIE ASSOCIATIVE

1. Associatif et valeurs d'émancipation sociale, d'égalité, de solidarité et de liberté.
2. La confiance avec les demandeurs d'emploi.
3. La confiance avec les pouvoirs publics.
4. [Collectif 21](#) : rassemble la vision de l'associatif.
5. Concrètement, nous demandons que les travaux du [Collectif 21](#) servent de base pour assurer l'autonomie associative.

5.1.2 GARANTIR UN FINANCEMENT STRUCTUREL POUR LA FEDERATION

1. Défense des secteurs ISP, Missions Locales et ESMI depuis la création des secteurs.
2. La FeBISP comme interlocutrice privilégiée.
3. La FeBISP et sa connaissance des secteurs depuis plus de 20 ans : construire sur cette connaissance.
4. Concrètement, nous demandons un financement structurel et pérenne de la FeBISP comme Fédération ISP, Missions Locales et ESMI.





FeBISP

Cantersteen, Galerie Ravenstein 3
1000 Bruxelles

febisp.be

02 537 72 04